

Commune de _____
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° _____

L'an deux mil _____ à _____
Le Conseil Municipal de la Commune de _____
Dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de _____
Maire de _____

Nombre de membres en exercice : _____
Date de convocation du Conseil Municipal : _____
Date d'affichage : _____

Présents :

Absents :

Pouvoirs :

_____ a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article
2121-15 du CGCT

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification

**AUTORISATION DE SIGNATURE ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE
2026-2028**

M_____ le Maire expose au conseil municipal que la convention médecine préventive actuelle signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) concernant l'adhésion au pôle de médecine préventive prendra fin le 31 décembre 2025.

Aussi, et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la convention d'adhésion 2026-2028, jointe à la présente délibération.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que le Conseil d'Administration du CDG 34, en séance du 20 juin 2025, s'est prononcé en faveur :

D'une tarification unique à hauteur de 0,42 % de la masse salariale d'une entité disposant d'une déclaration sociale nominative annuelle (DSN N-1) supprimant ainsi la facturation à l'acte (le Conseil d'administration s'est toutefois prononcé en faveur d'un prix unitaire de 55€/visite dans le seul cas où celle-ci n'a pu être honorée sauf si le créneau correspondant a pu être pourvu par un autre agent de l'adhérent).

D'un forfait à l'agent à hauteur de 150€ par an pour les entités ne pouvant justifier de leur masse salariale au moyen d'une déclaration sociale nominative annuelle (DSN N-1).

D'une obligation d'utilisation du portail web Medtra4 pour sécuriser et simplifier toutes les démarches notamment celles relatives à la déclaration obligatoire des effectifs, assurer une meilleure qualité de service tout en favorisant un accès libre et direct à la base de documents communicables.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de M_____ le Maire, après en avoir délibéré, par _____ voix POUR, _____ voix CONTRE, _____ abstention à l'unanimité des membres présents.

AUTORISE M _____ le Maire à signer la convention d'adhésion à la médecine préventive 2026-2028 et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le _____
Après dépôt en Sous-Préfecture le _____
Et publication ou notification du _____